

Tableau des objectifs et mesures sylviculturales 2019 à 2028

Etat en 2020	Objectifs long terme	Objectifs 2028	Mesures 2019 à 2028	Indicateurs des mesures (si disponible)
<p>Le volume de bois sur pied est de 285 sv/ha. Il est en diminution, ce qui est bien mais devrait encore s'abaisser.</p> <p style="text-align: center;"></p>	Abaissier le volume aux alentours de 250 sv/ha		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stabiliser légèrement le volume de bois exploité afin de stabiliser le volume sur pied. ✓ Mettre l'accent tant sur les coupes d'éclaircies que la régénération des vieilles futaies. ✓ Poursuivre les conversions de futaies par la plantation d'essences adaptées aux stations et tenant compte des changements climatiques. ✓ Diminuer le temps de révolution de certaines futaies résineuses soumises au stress des étés secs et chauds. ✓ L'exploitation du frêne sera influencée par des raisons sécuritaires (proximité d'une route) et la possibilité de valoriser la première bille de pied. 	<p>Possibilité fixée à 600 sylves /an</p> <p>Résineux : 240 sv./an Feuillus : 360 sv./an</p> <p>Effectuer des soins culturaux sur 5 ha/an</p> <p>Régénérer environ 0.8 ha par an</p>
<p>Au niveau du mélange des essences, la quantité de résineux est encore trop importante (33%)</p> <p style="text-align: center;"></p>	80 % de feuillus et 20 % de résineux		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser une forêt mélangée en réglant le mélange lors des plantations, soins culturaux et coupes d'éclaircies. ✓ Favoriser les essences suivantes : les chênes (pédonculé, rouvre et rouge), les érables (champêtre, plane et sycomore), les tilleuls (à petites et grosses feuilles), le charme, le noyer, le merisier, le bouleau et le châtaigner. ✓ Favoriser, là où les conditions le permettront, quelques résineux (mélèzes, douglas, épicéa et sapin). 	<p>⇒ Utiliser la plantation pour enrichir le mélange ou convertir une forêt en vue des changements climatiques. Le rajeunissement naturel reste toutefois la priorité. 25-35 % de la surface à rajeunir pourrait être plantée.</p> <p>⇒ Les soins culturaux sont effectués sur l'ensemble des surfaces rajeunies.</p>
<p>La jeune forêt est globalement en bon état. L'entretien est effectué de manière suivie.</p> <p style="text-align: center;"></p>	Disposer des jeunes peuplements stables et conformes au mélange, soit globalement 80% de feuillus et 20% de résineux		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretenir les jeunes peuplements par des soins culturaux réguliers et de qualité. ✓ Privilégier les plantations d'essences tolérantes aux sécheresses. ✓ Suivre l'évolution de la maladie du frêne et prendre les mesures qui s'imposeront. Le frêne n'est plus une essence à favoriser. 	

?	non pertinent		
	situation satisfaisante : peut encore être améliorée		Situation insatisfaisante : nécessite des améliorations pour passer à une situation satisfaisante
	situation très satisfaisante : état idéal		Situation encore à analyser ou totalement insatisfaisante : besoin d'action importante ou de changement de politique

Etat en 2020	Objectifs long terme	Objectifs 2028	Mesures 2019 à 2028	Indicateurs des mesures (si disponible)
<p>Les forêts de protection situées dans les vallons des différents cours d'eau sont bien gérées.</p> 	<p>Disposer de peuplements stables, si possible de structures irrégulières selon les critères Nais.</p>	<p>Les soins culturaux ont été entrepris à temps dans les zones rajeunies durant la période précédente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si nécessaire, poursuivre les coupes d'éclaircie et de régénération. ✓ Effectuer les soins culturaux régulièrement, sans retard. ✓ Inscrire les forêts de protection dans les programmes subventionnés par la DGE-Forêt. ✓ Limiter la présence du frêne. 	<p>⇒ Les formulaires Nais pour les coupes en forêt de protection sont disponibles pour chaque type d'association végétale présent sur la commune.</p>
<p>Biodiversité : Il n'y a pas d'îlot de vieux bois sur le territoire communal mais des arbres-habitat ont été inventoriés.</p> 	<p>Disposer d'un réseau d'arbres-habitats et d'îlots de vieux bois. Continuer de développer le réseau d'arbres-habitats et peut-être d'un ou plusieurs îlots de vieux bois.</p>	<p>Une réflexion a été menée pour déterminer la possibilité de conserver davantage d'arbres-habitats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Continuer à laisser du bois mort (arbre sec sur pied et rémanent de coupe) en forêt ou c'est possible. ✓ Renforcer le réseau écologique en utilisant les possibilités offertes par la recherche et l'inscription de nouveaux arbres-habitats et peut-être d'îlots de vieux bois, bien qu'il soit compliqué de les inscrire en forêt de protection. 	<p>⇒ Des arbres habitats sont présents et repérables sur le terrain.</p>
<p>Biodiversité Les biotopes, les milieux précieux et les lisières sont bien entretenus</p> 	<p>Garantir la pérennité et la valeur biologique des biotopes humides ou bords de ruisseaux et des milieux précieux (associations végétales rares).</p> <p>La plupart des lisières possède une ceinture buissonnante riche pour la faune et la flore locale et sont étagées.</p> <p>La coordination avec les programmes OQE et CQP¹ est opérationnelle.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérer les bords de ruisseaux comme milieu humide précieux. ✓ Poursuivre la gestion des écotones au gré des chantiers forestiers. Une lisière favorable à la biodiversité devrait être étagée et contenir des buissons notamment épineux et des espèces arborescentes comme le merisier, l'érable champêtre ou le chêne. ✓ Limiter l'impact des éparages mécanisés. ✓ Inscrire l'entretien de certaines lisières dans les programmes canton-Confédération RPT – Biodiversité. ✓ Définir la présence d'éventuelles espèces-cibles ou autre espèce protégée. ✓ S'adjoindre, si nécessaire, les services d'un biologiste conseil en matière de gestion et d'entretien des biotopes afin de faire régulièrement de bilan de la situation 	<p>⇒ Le suivi des sites revitalisés est disponible.</p> <p>⇒ L'ensemble des biotopes seront entretenus.</p>

¹ OQE = ordonnance fédérale sur la qualité écologique ; CQP = contributions à la qualité du paysage

Etat en 2020	Objectifs long terme	Objectifs 2028	Mesures 2019 à 2028	Indicateurs des mesures (si disponible)
<p>La relation forêt-gibier pose déjà problème dans les plantations. La présence du cerf pourrait encore augmenter les dégâts sur la forêt.</p> 	<p>L'équilibre entre la forêt et la grande relation forêt-gibier est équilibré. La présence du cerf est maîtrisée conjointement entre les gestionnaires forestiers et faunistiques.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adapter la sylviculture à la présence du gibier. Créer et entretenir des milieux favorables afin d'éviter des dégâts ; ✓ Examiner avec la conservation de la faune les mesures envisageables afin d'en prévenir les dégâts et réguler les populations de cerfs par la chasse ; ✓ Eviter les plantations non protégées d'espèces appétentes pour le chevreuil et le cerf. ✓ Privilégier si possible les protections individuelles aux clôtures. ✓ Le garde forestier documente les cas constatés 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le concept forêt-gibier est appliqué. ⇒ Le taux des dégâts sur la régénération est acceptable (<10-20%) ⇒ Un minimum de protection est à poser (seules les plantations peuvent nécessiter des protections).
<p>La desserte forestière est globalement en bon état et correctement entretenue.</p> 	<p>Disposer d'une desserte de base en bon état permettant l'organisation des chantiers forestiers mécanisés et le transport du bois. La desserte à camion est dimensionnée les camions de 40 T. Le réseau de desserte fine est en place.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrôler régulièrement l'état de la desserte. ✓ Effectuer les travaux selon le degré d'urgence établi dans l'analyse générale de la desserte du triage (2019). ✓ Inscrire les dessertes à rénover dans le prochain plan d'investissements communal. ✓ Réaliser les entretiens courants des chemins : éparage des bordures en fin d'été, nettoyage des fossés et systèmes d'évacuation des eaux, réfection des nids de poule. ✓ Marquer les layons et les pistes au fur et à mesure des récoltes de bois. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Standard des chemins maintenu. ⇒ L'entretien courant et effectué sur l'entier de la desserte. ⇒ Les réfections de dessertes sont toutes documentées.
<p>Les infrastructures d'accueil sont nombreuses et bien entretenues, et les forêts qui les bordent sont surveillées</p> 	<p>Disposer de sites d'accueil entretenus et de chemins agréables à la balade. Les forêts sous contrainte sécuritaire sont surveillées de manière systématique et protocolée. Comme règle générale, les infrastructures d'accueil n'entrent pas en conflit avec la conservation de la forêt ou la fonction de préservation de la biodiversité. L'impact sur la forêt en cas de développement de quartier d'habitation à proximité de la forêt est contrôlé.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien des infrastructures d'accueil et y faire les travaux nécessaires. ✓ Après chaque chantier, nettoyer les sentiers et chemins balisés des rémanents de coupe. Si nécessaire, combler les ornières ; ✓ Contrôler périodiquement l'état des forêts aux alentours des routes et des zones d'accueil. Procéder si nécessaire à des coupes de sécurisation. ✓ En cas de développement d'infrastructure d'accueil, effectuer une analyse des impacts sur la forêt et la nature. ✓ Réaliser une analyse des impacts sur la forêt et la nature en cas de développement d'un quartier d'habitation à proximité de la forêt. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Standard d'accueil maintenu : les infrastructures existantes sont en bon état. ⇒ Les infrastructures sont sécurisées (hors événements météorologiques exceptionnels) : <ul style="list-style-type: none"> - un concept de sécurité est disponible pour la commune. - le contrôle ainsi que la réalisation des mesures sont réalisés et protocolés.

Etat en 2020	Objectifs long terme	Objectifs 2028	Mesures 2019 à 2028	Indicateurs des mesures (si disponible)
<p>La production de bois en tant que matière première est efficiente. Le bois est valorisé au mieux de sa qualité</p> 	<p>La valorisation du bois est optimale entre bois d'œuvre, le bois énergie et le bois d'industrie La production de bois énergie est planifiée au niveau du triage de la production du bois à la livraison d'énergie L'utilisation du bois dans les constructions ou réfections de bâtiments communaux est mis en avant par la Municipalité.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Trier et valoriser au mieux les assortiments au gré des opportunités. ✓ Poursuivre la collaboration avec les organes de commercialisation du bois (La Forestière). ✓ Mécaniser certaines coupes forestières et s'assurant toujours de travailler selon les règles de l'art et en protégeant les sols. ✓ Poursuivre l'approvisionnement du chauffage à plaquettes de la voirie. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un suivi annuel du volume des coupes et leur valorisation par assortiment, ainsi que des coûts d'exploitation, est disponible. ⇒ L'optimisation des coûts est le mot d'ordre. ⇒ L'évolution du prix du bois énergie est suivie
<p>La sécurité au travail est une règle sans condition</p> 	<p>Aucun accident dû à une négligence de sécurité au travail. Les normes sécuritaires sont respectées. Continuer la formation des employés communaux.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire respecter sans condition les règles de sécurité et santé au travail MSST aux entreprises forestières. ✓ Contrôler régulièrement l'application des règles. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Statistique des accidents, normes MSST-SUVA ⇒ Toutes les entreprises travaillant pour le triage respectent les règles MSST.
<p>La commune mène une politique foncière active en matière d'achat de forêt, et la situation du foncier est bonne. Elle possède une grande partie des forêts situées sur son territoire.</p> 	<p>Rationaliser davantage la gestion des forêts privées en améliorant le parcellaire et/ou en motivant les propriétaires à s'associer aux exploitations.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acheter, au gré des occasions, les parcelles forestières en privilégiant les parcelles situées à proximité immédiate d'une parcelle communale. ✓ Réfléchir à un échange de parcelle avec la commune du Mont-sur-Lausanne. En effet, chaque commune possède une parcelle sur le territoire de l'autre dans le vallon du Flon. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre d'hectares acquis jusqu'en 2028